



ARNEX-SUR-ORBE

## Demande de location de la zone de Bulande d'Arnex-sur-Orbe

Nom et prénom du locataire : \_\_\_\_\_

Adresse /NPA Localité : \_\_\_\_\_

tél./natel + email : \_\_\_\_\_

Date de location souhaitée : \_\_\_\_\_

Nbre de personnes prévue : \_\_\_\_\_

Genre de manifestation : \_\_\_\_\_

MANIFESTATION AVEC BUT NON-LUCRATIF		village	extérieur	Total
Buvette 48 places		150	200	
Supplément accès grande cuisine avec vaisselle		50	50	
Salle de réception 108 places		200	300	
Cantine		150	300	
Place de fête (totalité)		350	450	
Supplément grande cuisine avec vaisselle		100	100	
Enterrement (forfait)		50		
Assemblée - Salle de réception (sans repas)	Y Y	100	100	
Assemblée - Buvette (sans repas)	Y Y	50	50	
Y Y machine à laver verres buvette disponible				

MANIFESTATION AVEC BUT LUCRATIF		**	village	extérieur	Total
Buvette 48 places			150	200	
Supplément accès grande cuisine avec vaisselle			50	50	
Salle de réception 108 places			300	450	
Cantine			200	400	
Place de fête (totalité)			500	700	
Supplément grande cuisine avec vaisselle			100	100	

EN COMPLEMENT	prix	nombre	Total
<b>Caution, à payer à la réservation</b>	<b>200</b>	<b>1</b>	
<b>Caution CASH à la remise des clés</b> (retour à l'état des lieux)	<b>60</b>	<b>1</b>	
Table de cantine pour extérieur	10		
Utilisation supplémentaire de sac poubelle 6.-/pièce	6		
Remplacement vaisselle, ustensile, autres selon inventaire			
Heures de remise en état des locaux par le concierge	50		
<b>Linges et produits de nettoyage sont compris dans les prix de location</b>			
Retour de la caution :			
no IBAN	titulaire cpte :		

 J'ai lu et j'accepte les directives et conditions de location (règlement sur site)

Nom en majuscule et signature du locataire :

date :

Signature bourse/greffe :

La réservation sera effective dès que le locataire se sera acquitté de la caution.

La remise de la clé avec le dépôt cash de fr. 60.- devra être organisée avec Mme Lavenex.

Contact : Madame Isabelle Lavenex, bourse@arnex-sur-orbe.ch

tél. 024 441 51 37

\*\*

 Le détail et liens pour les autorisations relatives aux manifestations sont précisées dans le règlement